



AUDE

ANTUGNAC - Commune

Séance du 06 mars 2026

Membres en exercice :	Date de la convocation: 25/02/2026
9	<i>six mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice BOUSQUET</i>
Présents : 6	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL
Votants: 6	
Pour: 6	Représentés: Aurore HUGEL représentée par Ferdinand HUGEL
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Vera BLAGÉVA, Carole VERGÉ
	Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: Délibération sur le compte unique financier - EAU ET ASSAINISSEMENT DE ANTUGNAC 2025 - DE_011_2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	93 750,73	0,00	143 915,35	0,00	237 666,08

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

011-211100102-DE_011_2026-DE

A G E D I

Opérations exercice	125 530,54	153 097,95	173 538,82	138 231,00	299 069,36	291 328,95
Total	125 530,54	246 848,68	173 538,82	282 146,35	299 069,36	528 995,03
Résultat de clôture		121 318,14		108 607,53		229 925,67
Restes à réaliser	0,00	0,00	242 774,62	0,00	242 774,62	0,00
Total cumulé	0,00	121 318,14	242 774,62	108 607,53	242 774,62	229 925,67
Résultat définitif		121 318,14	134 167,09		12 848,95	

Philippe COMTE se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié